

Séance du 04 avril 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 0
dont représentés : 6
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Date de la convocation

27/03/2023

Date de publication

11/04/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS

Pouvoirs : P. DEMOUGE à J-L. SALORT, A. FESSLER à C. CANAL, G. MICLO à J-P. BRINGARD, E. WILLEMAIN à C. CODDET, A. ZIEGLER à J. GROSCLAUDE, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 048-2023

Objet : Finances - budget primitif 2023 - budget assainissement non collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°027-2023 relative à l'approbation du compte de gestion 2022 du budget assainissement non-collectif,
- la délibération n°032-2023 relative à l'approbation du compte administratif 2022 du budget assainissement non-collectif,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement non-collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	2 542,00	2 542,00
012	Charges de personnel	0,00	57 628,00	57 628,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	220,00	220,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	244,00	244,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	732,92	732,92
Total		0,00	61 366,92	61 366,92

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
70	Produits des activités	0,00	85 350,00	85 350,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 315,00	2 315,00
78	Reprises sur amortissement et provisions	0,00	5 990,00	5 990,00
002	Solde d'exécution reporté	0,00	77 845,86	77 845,86
Total		0,00	171 500,86	171 500,86

Solde de la section de fonctionnement : **110 133,94**

Dépenses**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

Recettes**Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2023	BP 2023 + RAR
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	732,92	732,92
001	Solde d'exécution reporté	0,00	857,08	857,08
Total		0,00	1 590,00	1 590,00

Solde de la section d'investissement : **1 590,00**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget assainissement non-collectif, par nature et par chapitres ou opérations, tel que proposé par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2 – Antenne Giromagny

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Éric PARROT